



Consultez les « Recommandations pour les ateliers de mécanique – INSPQ » www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2945-garages-mecanique-covid19.pdf, les « Guides des normes sanitaires en milieu de travail » de la CNESST www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx et les « Recommandations intérimaires concernant les chauffeurs dans l'industrie du taxi et covoiturage, tel UBER ou Centre d'action bénévole/transport (CAB) » de l'INSPQ www.inspq.qc.ca/publications/2938-recommandations-chauffeurs-taxi-covoiturage-covid-19.
Vérifier régulièrement les recommandations gouvernementales.

1. Prise en charge de la santé et de la sécurité du travail	Fait?
Nommer une personne en autorité responsable du suivi des risques de contamination et de l'application des mesures mises en place pour les gérer. – Assurer un suivi au besoin.	
Exclure les personnes symptomatiques (travailleurs, clients, fournisseurs et sous-traitants) des lieux de travail.	
S'assurer du lavage des mains ou de l'utilisation du gel hydroalcoolique par tous, s'il est impossible de se laver les mains.	
Faire des rappels au sujet de l'étiquette respiratoire (tousse dans le coude)	
Assurer en tout temps et pour tous le respect des mesures de distanciation physique de 2 mètres.	
2. Procédures et organisation du travail	Fait?
Écrire et mettre en place une procédure d'interaction entre employés. – Effectuer régulièrement un rappel sur l'obligation pour les travailleurs de rester à la maison s'ils ont des symptômes de la COVID-19. – S'assurer le plus possible que chaque employé ait sa zone de travail personnelle (2 m). – Décaler les horaires d'utilisation des vestiaires et de la cantine. Éviter le plus possible le partage d'outils, d'équipements et de documents papier.	
Écrire et mettre en place une procédure d'accueil des clients et fournisseurs. – Déterminer la marche à suivre et les rôles de chacun. – Préparer un document d'information pour ces derniers et leur communiquer.	
Tous les véhicules à bord desquels un travailleur prendra place doivent être désinfectés tel que décrit au point 6. – Tout véhicule désinfecté doit être scellé et si le sceau est brisé, le véhicule doit être désinfecté à nouveau.	
Organiser à tous les jours des dialogues de sécurité avec le personnel pour rappeler les méthodes de travail sécuritaires. – Port d'équipements de protection (masque de procédure, lunettes ou visière et gants) pour les situations où la distance de 2 mètres ou les barrières physiques ne sont pas applicables. – Endroit où déposer les vêtements de travail fournis par l'entreprise. – Rappel des procédures sécuritaires pour le travailleur : se changer en arrivant à la maison et immédiatement laver son linge et prendre une douche..	
3. Préparer et aménager les lieux	Fait?
Limiter l'accès à certaines zones de l'entreprise. – Choisir les portes d'entrée et de sortie. (ex. : porte 1 mécanique ; porte 2 fournisseurs..) Délimiter les zones accessibles à la clientèle, aux fournisseurs et aux sous-traitants.	
Fermer la salle d'attente au public ou la sécuriser en s'assurant d'une distance de 2 m entre les personnes. – Ex. : fermer les toilettes, enlever la machine à café et les revues...	
Afficher clairement les consignes de sécurité (affiche, message sur télé..).	
Placer des stations de lavage de mains près de chaque entrée accessible ainsi que près des endroits où travaille le personnel (selon la Fiche de vérification – Entretien des surfaces).	
Installer des équipements pour s'assurer du respect des mesures de distanciation (2 m) : – Marques au sol pour délimiter les zones de distanciation. – Boîte de réception des clés (sacs Zip-lock accessibles pour que les clients y insèrent leurs clés).	
Si le respect d'une distance de 2 m n'est pas possible, installer des barrières physiques transparentes (ex : plexiglas) pour séparer les clients du personnel ou entre deux postes.	
Déterminer les endroits du bâtiment à désinfecter et la fréquence. (selon la Fiche de vérification – Entretien des surfaces).	
Délimiter une zone où les livreurs déposent les marchandises et s'assurer de leur désinfection ou de leur mise en quarantaine.	

4. Prise de rendez-vous avec le client (travaux et vente)	Fait?
Prendre tous les rendez-vous par téléphone ou Internet. <ul style="list-style-type: none"> - Refuser tout client sans rendez-vous sauf en cas d'urgence. Demander au client de vous transmettre les informations requises de façon électronique.	
Donner des instructions claires au client (verbalement ou par courriel). <ul style="list-style-type: none"> - Se référer au point 2. 	
5. Accueil du client et réception du véhicule pour travaux	Fait?
Exiger de tout client qui entre à l'intérieur ou dans un espace partiellement couvert appartenant à l'entreprise qu'il porte un couvre-visage en tout temps, à compter du 18 juillet 2020. L'entreprise est responsable de l'application de cette exigence gouvernementale pour la population générale, faute de quoi elle s'expose à des amendes.	
Avoir un préposé à l'accueil (au besoin à l'extérieur et à l'intérieur) pour diriger les clients et les informer de la marche à suivre.	
Demander au client de stationner le véhicule à l'extérieur.	
6. Travaux sur le véhicule	Fait?
S'assurer que seul le technicien prenne en charge le véhicule de l'entrée à la sortie. <ul style="list-style-type: none"> - Se laver immédiatement les mains avec de l'eau et du savon après avoir conduit le véhicule. - Mise en garde: Si vous portez des gants, lavez-vous les mains après les avoir enlevés. 	
Aérer le véhicule le plus longtemps possible en ouvrant les fenêtres avant de travailler à l'intérieur de l'habitacle.	
Décontaminer les surfaces critiques en portant des gants de nitrile lors de la prise en charge du véhicule (voir la Fiche de vérification – Entretien des surfaces). <ul style="list-style-type: none"> - Respecter le délai d'action des produits de désinfection. - Jeter les gants après usage et se laver les mains à l'eau et au savon. 	
Ne pas faire fonctionner la ventilation du véhicule pour accélérer le temps de séchage. <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'aération naturelle en ouvrant les fenêtres. 	
L'aspirateur n'est pas recommandé, sauf s'il évacue directement à l'extérieur. <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les procédés humides qui génèrent moins de poussière. 	
Pour toute pièce, outil, équipement... manipulés : <ul style="list-style-type: none"> - Minimiser le partage du matériel et des outils; sinon, les désinfecter entre chaque personne. - Se laver les mains après les avoir manipulés. - Jeter les sacs de plastique (ex.: sacs de pneus). 	
7. À la fin des travaux (incluant l'essai routier par le technicien)	Fait?
Se laver les mains avant d'entrer le véhicule et après en être sorti.	
Décontaminer les surfaces critiques du véhicule tel que détaillé au point 6.	
Envoyer la facture et documents au client par courriel ou autre moyen électronique.	
S'assurer que les paiements sont effectués de façon électronique en respectant les règles de distanciation : <ul style="list-style-type: none"> - Paiement en ligne ou paiement sans contact. - Avoir un stylo facilement lavable s'il faut signer. 	

8. Sur la route avec des clients (essai routier – vente, accompagnement – navette)	Fait?
Vérifier que le client ou les passagers ne présentent pas de symptômes de la COVID-19.	
Se laver les mains avant d'entrer dans le véhicule et après en être sorti.	
Demander aux clients de se laver les mains avant de prendre place à bord du véhicule. – S'il n'est pas possible de se laver les mains, offrir du gel hydroalcoolique aux clients.	
Respecter autant que possible une distance de 2 m entre chaque personne, incluant le conducteur.	
<p>Essai routier – vente :</p> <ul style="list-style-type: none"> – S'assurer que le véhicule a préalablement été désinfecté tel que détaillé au point 6. – Limiter le nombre de passagers en ne prenant qu'un seul client. – Si le client est accompagné du conseiller aux ventes durant l'essai routier, ce dernier doit monter à l'arrière. – Aérer l'habitacle le plus souvent et le plus longtemps possible en ouvrant les fenêtres. – Ne pas faire fonctionner la ventilation mécanique du véhicule en recirculation d'air. – Porter un masque et des lunettes de protection (voir la fiche « Protection respiratoire en situation de pandémie » pour plus de détails). – Exiger du client qu'il porte son couvre-visage personnel ou lui remettre un masque de procédure pour qu'il le porte durant l'essai routier. – S'assurer de décontaminer les surfaces critiques du véhicule après un essai routier tel que détaillé au point 6. 	
<p>Raccompagne ment – navettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Installer une barrière physique transparente, idéalement faite d'une paroi souple munie d'attaches faibles, conforme aux recommandations de la SAAQ entre la rangée de sièges avant et les passagers : saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/installation-cloisons-protection-covid-19.pdf. – Attention : L'installation doit être faite avec minutie par un professionnel, en prenant garde que la barrière ne génère pas un risque supplémentaire en cas d'accident, ni n'interfère pas avec le déploiement des coussins gonflables ou ne les endommage. – S'il n'est pas possible d'installer une barrière physique transparente conforme, condamner la première rangée de sièges passagers. – Porter un masque et des lunettes de protection (voir la fiche « Protection respiratoire en situation de pandémie » pour plus de détails). – Exiger des passagers qu'ils portent leurs couvre-visages personnels ou remettre à chacun un masque de procédure à porter durant toute la période durant laquelle ils seront à bord de la navette. – Ne pas laisser de passager prendre place à l'avant du véhicule. – Limiter le nombre de passagers afin de respecter une distance de 2 m entre chaque personne. – Aérer l'habitacle le plus souvent et le plus longtemps possible en ouvrant les fenêtres. – Désinfecter les surfaces touchées par les clients, comme les ceintures de sécurité, les poignées de portières et la barrière à chaque transport. 	